

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2016

Compte rendu sommaire

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 8 membres présents et 2 représentés, à 19 h a abordé les points suivants :

1 – Avis sur le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Brison :

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet du PPRn transmis par les services de l'Etat, sous réserve de tenir compte des remarques émises : canal d'eaux pluviales mal implanté sur la carte, erreur de tracé pour deux bâtiments (zone à prescriptions fortes inconstructible)

2 – Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement :

Suite à l'audit engagé par le Département de la Haute-Savoie, la dissolution du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement apparaît nécessaire. En date du 07 octobre dernier le SMDEA a engagé un processus de dissolution ; la commune étant adhérente elle doit approuver cette dissolution.

A l'unanimité le conseil est favorable au projet de dissolution du syndicat et accepte de reprendre la fraction de la dette du SMDEA restant à ce jour.

3 – Tarifs gîte « La Fruitière » :

A l'unanimité le conseil approuve les tarifs proposés concernant les nuitées et autres prestations du gîte « La Fruitière à Solaison » à compter du 1^{er} janvier 2017.

4 – Décision modificative, sur le budget principal :

Le conseil à l'unanimité approuve une décision modificative au budget principal,
Section de fonctionnement, dépenses pour un montant de 2 700 €
Section d'investissement, dépenses pour un montant de 10 000 €

5 – Subvention exceptionnelle, association « Les Barjacs » :

A l'unanimité, le conseil approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €, à cette association nouvellement créée.

6 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

La commission Locale d'Evaluation des Charges transférées réunie à plusieurs reprises en 2016 pour procéder à l'examen des charges transférées à la Communauté de Communes CCFG a rendu ses conclusions en septembre dernier consécutivement au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT

7 – Démission d'une conseillère municipale, remplacement dans les commissions :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le remplacement de Mme Gavard Cathy, au sein des diverses commissions communales, sont nommés :

- Gwenaën PATRY, vice- président du Centre Communal d'Action Sociale
- Adrien BOISIER, commission affaires scolaires
- Benjamin TOCHON-FERDOLLET, commission bâtiments
- Daniel RODET, commission culture, animation, loisirs, communication, informations
- Gwenaën PATRY, suppléant commission des marchés.

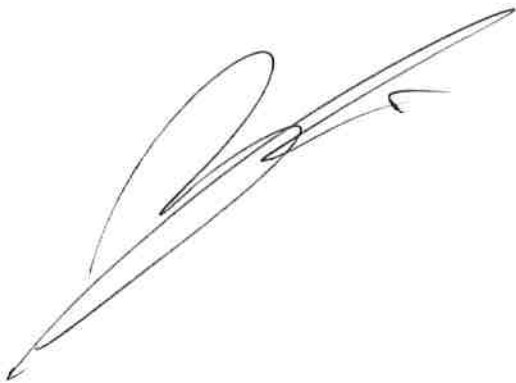
8 – Agent recenseur, rémunération :

A l'unanimité, le conseil décide du montant forfaitaire (2 000 € brut) qui sera attribué à l'agent recenseur, pour l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Divers :

- Route du quart, mise en place d'une canalisation eaux pluviales,
- Demande de modification de grade pour un agent communal : refonte des statuts et absence de tous les décrets conduisent à surseoir à décision.
- Mur du cimetière, gros des travaux terminés (enduits à faire)
- Terrain future cantine, déboisement effectué
- Les travaux d'assainissement devraient débuter printemps 2017
- Les travaux de renforcement de la ligne EDF (bas du village) ont été effectués
- Compte rendu du conseil d'école (pas de souhaits conséquents), le porte vélo sera installé pour l'arrivée des beaux jours.
- Les personnes souhaitant acquérir un badge pour la déchetterie d'Ayze doivent en faire la demande au service technique de la CCFG, mairie de Bonneville, 2^{ème} étage.

Le secrétaire de séance,
Benjamin TOCHON-FERDOLLET



Le Maire,
Didier LAYAT

